

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

Date de convocation : 16/05/2023  
Secrétaire de séance : Céline LOVET

**L'an deux mille vingt-trois et le 16 Mai**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents (13) : Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, VUAGNOUX Philippe.

**Absent (1)** : STROOBANT Maëlle (procuration de vote)

**N° 20-2023 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CAUE CONCERNANT LES AMENAGEMENTS DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 15/02/2022 l'autorisant à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE pour les aménagements des abords de la salle polyvalente.

Mme Le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 à la convention de la mission d'accompagnement. Le contenu de la mission est complété par la démarche d'accompagnement pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la partie « espace public paysager et récréatif ». La convention est prorogée jusqu'au 31/12/2023. Le supplément de la mission s'élève à la somme de 1500 €.

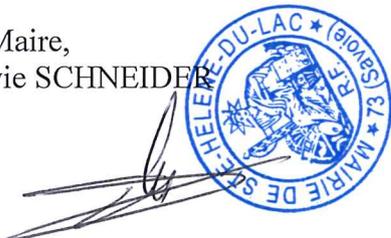
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement entre le CAUE de la Savoie et la Commune de Ste-Hélène-du-Lac.
- Autorise Mme Le Maire à signer cet avenant n° 1.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 24 mai 2023.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,  
Céline LOVET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le  
Publié ou Notifié le

**AVENANT n° 1**  
**À LA CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**  
**En date du 14 mars 2022**

**Entre :**

La commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC, représentée par son Maire, Mme Sylvie SCHNEIDER, agissant en cette qualité,

**Et :**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (C.A.U.E.), représenté par sa Présidente, Madame Annick CRESSENS, agissant en cette qualité,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

Article 1

La convention est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023

Article 2

Le contenu de la mission est complété par l'option décrite dans l'annexe 2-tableau de planification, à savoir la démarche d'accompagnement pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la partie « espace public paysager et récréatif » :

- Aide au choix et à l'engagement de la procédure
- Aide à l'analyse des offres
- Aide pour l'audition des candidats
- Aide pour la notification aux candidats
- Participation à la réunion de lancement.

Article 3

La responsabilité de cet accompagnement est portée par Mme Annick CRESSENS, Présidente du CAUE de la Savoie

Article 4

Le supplément de mission s'élève à la somme de 1500 €

La commune s'acquittera de sa participation auprès du C.A.U.E. à l'achèvement de la mission.

Les autres dispositions ne sont pas modifiées

Fait à Chambéry le 12 mai 2023

Signature

Signature

Mme Annick CRESSENS  
Présidente du CAUE de la Savoie

Mme Sylvie SCHNEIDER  
Maire de la commune de SAINTE-HELENE-DU-LAC